



**Madame Fabienne BUCCIO
Préfète
PREFECTURE DE LA LOIRE
2 rue Charles de Gaulle
42002 SAINT ETIENNE CEDEX**

Saint Priest en Jarez,
Le 23 avril 2014

**Objet : Plan de chasse cerf
Courrier Recommandé avec A.R.**

Madame la Préfète,

Notre Syndicat s'est fortement opposé depuis 2 ans à la « réintroduction » du cerf dans notre département, souhaitée par la Fédération des Chasseurs de la Loire.

Cependant, la présence d'environ 25 animaux a été recensée depuis 2013 sur le département. Deux hardes de biches ont été régulièrement observées sur les cantons d'Estivareilles, Usson en Forez, Sail sous Couzan et Débats Rivière d'Orpra.

Leur origine est en cours de recherche ce qui n'enlève rien à leur présence bien réelle.

Face à cette situation, il nous paraît nécessaire, afin de gérer cette nouvelle population d'en maîtriser l'évolution et de protéger l'équilibre sylvo-cynégétique. Pour ce faire, il nous paraît indispensable de mettre en place, dès maintenant, un plan de chasse pour cette espèce.

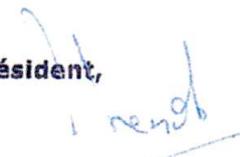
Les articles L-425-6 et R-425-1-1 du code de l'environnement rendent obligatoire le plan de chasse pour les cerfs sur tout le territoire national. Par conséquent, ces articles vous obligent à la mise en place d'un tel plan afin que ceux qui souhaitent chasser cette espèce de gibier puissent en faire la demande et disposent ainsi d'un plan de chasse individuel.

Dans ces conditions et comme cela est prévu par l'article R-425-2 du même code, je vous sollicite pour la mise en place d'un plan de chasse au titre de la saison cynégétique (2014-2015) concernant cette espèce.

Je vous remercie par avance de la suite que vous donnerez à cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,


Jacques GRÉNOT